



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 14090

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les personnels des services techniques et etablissements hospitaliers et d'action sociale. Ces derniers reclament, en effet, leur assimilation aux services soignants, la reconnaissance de leurs diplomes, l'avancement de l'age de la retraite a cinquante-cinq ans. Elle lui demande s'il entend satisfaire ces legitimes revendications.

Texte de la réponse

Reponse. - Le statut des personnels des services techniques des etablissements d'hospitalisation publics sera soumis dans les meilleurs delais a l'avis du Conseil superieur de la fonction publique hospitaliere. Le retard pris par rapport au calendrier initial s'explique par la necessite d'attendre, avant toute poursuite de la procedure, le resultat de la negociation sur l'amelioration des carrieres des fonctionnaires menee sous la presidence de M Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives. Ce statut apportera aux personnels concernes de sensibles ameliorations de leurs perspectives de carriere.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14090

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2643